

CIRCUIT T.M.C. DAMES NC/4<sup>ème</sup> SERIE 2024**1. DESCRIPTIF DU TOURNOI MULTICHANCES DAMES**

Le Tournoi Multichances est une compétition conviviale, **proposée aux licenciées âgées de 15 ans et plus, avec un classement de NC/4<sup>ème</sup> série.**

Le Comité Départemental souhaite ainsi pouvoir proposer des compétitions qui correspondent à leur niveau avec un format de jeu court leur garantissant de jouer plusieurs matchs par jour, pendant un week-end le plus souvent et dans le cadre d'une formule conviviale qui allie **compétition et animations.**

Ces tournois sont **conviviaux et les organisateurs doivent tout mettre en œuvre pour qu'un accueil soigné et chaleureux soit réservé aux compétitrices.**

Par exemple, un coin détente, mais aussi des animations comme des cours d'échauffement /stretching avant ou après les matchs, des repas pris en communs, découverte d'une autre pratique sportive, stands manucure ou produits de beauté, etc...

**L'idée majeure est la suivante :** La compétition doit être encadrée, mais tout ce qui se passe avant, entre et après les matchs est primordial. Un TMC, c'est plus qu'un tournoi de tennis : les joueuses y participent pour passer un bon moment, il faut les encadrer et leur proposer des activités entre les matchs.

**2. ORGANISATION SPORTIVE****2.1 Homologations**

Les demandes d'homologation des clubs organisateurs se font sur ADOC entre **15 décembre et le 15 janvier 2024** pour les TMC allant du **1<sup>er</sup> février au 31 août 2024**, dans la limite de 3 TMC Dames 4<sup>ème</sup> Série (voir cahier des charges des TMC de la ligue des Hauts-de-France 2024).

**2.2 Règlement et participation des joueuses**

Ces Tournois se déroulent dans le respect des règlements sportifs de la FFT et du cahier des charges.

Un TMC est limité à 24 participantes.

Autres règles à prendre en compte :

La formule Multichances ne concerne pas les championnats départementaux et régionaux. Il n'est pas possible de faire cohabiter des épreuves classiques et des épreuves Multichances au sein d'une même homologation.

**2.3 Déroulement de l'épreuve**

Les TMC se déroulent sur un maximum de 2 jours et demi (en fonction du nombre de joueuses).

La compétition peut se dérouler, au choix du comité d'organisation, sous forme :

- De tableaux multichances, de simples ou de doubles,
- De poules,
- De poules + un tableau final.

L'organisation sportive dépendra du nombre de participantes, ainsi que du nombre de courts mis à disposition de l'épreuve.

**2.4 Juge-arbitrage**

Un JAT1 est compétent pour juge-arbitrer les TMC. La compétition est organisée dans l'AEI par le juge-arbitre. Ce dernier organisera une réunion avant le début du tournoi qui réunira l'ensemble des joueuses afin de leur expliquer son déroulement.

## 2.5 Déroulement des parties

Les parties peuvent se dérouler selon 2 formats de jeu, au choix de l'organisateur :

- ✓ **Format 3 : 2 sets à 4 jeux ; point décisif ; jeu décisif à 4-4 ; 3ème set = super jeu décisif à 10 points**
- ✓ **Format 5 : 2 sets à 3 jeux ; point décisif ; jeu décisif à 2-2 ; 3ème set = super jeu décisif à 10 points**
- ✓ **Format 6 : 2 sets à 4 jeux ; point décisif ; jeu décisif à 3-3 ; 3ème set = super jeu décisif à 10 points**

Le temps de repos qui doit être accordé aux joueuses entre chaque partie est de 1/2 heure minimum. L'organisateur est libre d'augmenter ce temps de pause pour permettre la participation aux autres activités.

## 2.6 Balles

La balle traditionnelle est utilisée. L'organisateur qui réunit des joueuses étant classées jusqu'à 30/4 maximum est libre d'utiliser des balles intermédiaires pour la compétition. L'utilisation de la balle intermédiaire favorise les échanges et peut permettre une pratique du tennis plus épanouissante à ce niveau de classement. Un minimum de 3 balles neuves est fourni par le club organisateur.

## 3. ORGANISATION MATERIELLE

### 3.1 Installations et courts

Le club doit mettre à la disposition de la compétition un nombre suffisant de courts sur un même site pour que le tournoi se termine dans les délais. Pour cela, il est conseillé :

- 2 courts de même surface pour l'organisation d'un TMC de moins de 16 joueuses,
- Au moins 3 courts de même surface pour l'organisation d'un TMC de plus de 16 joueuses.

### 3.2 Récompenses

Les récompenses sont laissées au choix de l'organisateur.

## 4. AIDE FINANCIERE DU CDOT

Le Comité Départemental de l'Oise de Tennis apporte **une aide financière de 5,00€ par joueuse** (Aide plafonnée à 16 participantes maximum).

Cette aide sera attribuée, **pour un seul TMC par saison, aux 20 premiers clubs organisateurs** sous réserve :

- **D'un droit d'engagement au TMC plafonné à 15,00€ par joueuse.** (*Recette revenant au club organisateur*).
- **D'adresser au Comité, la liste des participantes, les résultats des matchs et une photo de la remise des prix avec les joueuses.**

## 5. LAUREATE DU CIRCUIT TMC DAMES

**Nouveauté de la saison 2024 : la gagnante du Circuit TMC Dames sera récompensée par la commission Tennis Féminin CDOT.**

**Contact Commission Féminine – Sylvie DAUVILLE**

**Comité Oise Tennis**

12, rue de Verdun - 60100 CREIL  
03.44.73.65.73 / secad.oise@fft.fr